



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un but – Une foi



**MINISTRE DE LA SANTE ET
DE L'ACTION SOCIALE**

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE

DIVISION SANTE MENTALE

**RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA DIVISION
SANTE MENTALE &
PERSPECTIVES 2019-2020**

Dr Jean Augustin Diégane TINE

Chef de la Division Santé Mentale

Mars 2019

Table des matières

I.	CONTEXTE	3
II.	MISSION	4
III.	OBJECTIFS	4
IV.	PRINCIPALES ACTIVITÉS EN 2018	5
IV.1.	Prise en charge	5
IV.2.	Formation.....	6
IV.3.	Communication	6
IV.4.	Recherche et partenariat.....	7
IV.5.	Financement des activités réalisées.....	7
IV.6.	Contrainte de mise en œuvre	7
V.	PERSPECTIVES EN 2019 - 2020	8
V.1.	BUREAU SANTE MENTALE COMMUNAUTAIRE.	8
V.1.1.	Objectif général.....	8
V.1.2.	Objectifs spécifiques.....	8
V.2.	BUREAU SANTE MENTALE EN MILIEU SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL.	10
V.2.1.	Objectif général.....	11
V.2.2.	Objectifs spécifiques.....	11
V.3.	BUREAU EPILEPSIES, PATHOLOGIES DEVELOPPEMENTALES, NEURODEGENERATIVES ET GERONTOPSYCHIATRIE	13
V.3.1.	Objectif général.....	14
V.3.2.	Objectifs spécifiques.....	14
V.4.	BUREAU PSYCHIATRIE LEGALE ET LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS (DEPENDANCES) ...	16
V.4.1.	Objectif général.....	17
V.4.2.	Objectifs spécifiques.....	17
V.5.	BUREAU SANTE MENTALE DE LA MERE, DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT.	19
V.5.1.	Objectif général.....	19
V.5.2.	Objectifs spécifiques.....	19
VI.	CONCLUSION	21
	REFERENCES	21
	PARTICIPANTS	22

I. CONTEXTE

L'OMS définit la santé mentale comme « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté » [1]. Le concept de la santé mentale dépasse le seul cadre de la maladie mentale. Elle englobe la promotion du bien-être, la prévention des troubles mentaux, le traitement et la réadaptation des personnes atteintes de ces troubles.

Les déterminants de la santé mentale et des troubles mentaux comprennent non seulement des facteurs individuels tels que la personnalité, la capacité de maîtriser ses pensées, ses émotions, ses comportements et ses relations avec autrui, mais aussi des facteurs sociaux, culturels, économiques, politiques et environnementaux, au nombre desquels figurent les politiques nationales, la protection sociale, le niveau de vie, les conditions de travail et le soutien social offert par la communauté.

En 2007 à Genève, l'OMS signale le besoin urgent de mettre en place un réseau de santé mentale communautaire. Il est important de donner la parole aux personnes souffrant de troubles mentaux afin qu'elles puissent faire valoir leur droit et d'assurer une participation pleine et entière à la communauté.

En 2008, l'OMS lança le Programme d'action « Comblant les lacunes en santé mentale » [1]. Il avait pour but de réduire l'écart entre les ressources disponibles et celles nécessaires pour réduire la charge des troubles mentaux et neurologiques, ainsi que des troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives. Ces troubles neuropsychiques représentent 14,4 % de la charge mondiale de morbidité. [2] Malgré les efforts menés au niveau national les problèmes relatifs à la santé mentale ne cessent d'augmenter dans le pays. Ainsi, la Division de la Santé Mentale se propose de mener un certain nombre d'activités. Ces dernières visent la promotion, la protection et le rétablissement de la santé mentale des personnes et de la collectivité. Ces actions seront menées par les

différentes bureaux afin de réduire le retard pris dans la réalisation des indicateurs du Plan Global de la Santé mentale 2013-2020 de l’OMS. [3]

II. MISSION

La division de la santé mentale a pour mission de promouvoir le bien être avec une approche multisectorielle et pluridisciplinaire afin d’assurer la prévention et la prise en charge des troubles mentaux, basées sur une pleine participation de la communauté.

III. OBJECTIFS

Les objectifs de la division de la santé mentale sont :

1. Assurer la coordination des actions de santé mentale au niveau national ;
2. Assurer la disponibilité des services et des médicaments essentiels de prise en charge des pathologies neuropsychiatriques ;
3. Améliorer l’accessibilité des soins de santé mentale dans le respect de la dignité et des droits humains ;
4. Faire la promotion du bien-être des populations basée sur l’implication du niveau communautaire ;
5. Améliorer la prise en charge des urgences psychiatriques.

IV. PRINCIPALES ACTIVITÉS EN 2018

IV.1. Prise en charge

La prise en charge des malades mentaux est essentiellement assurée par les structures psychiatriques qui sont au nombre de onze :

- La clinique psychiatrie Moussa Diop du CHNU de FANN qui comporte : 5 divisions d'hospitalisation de psychiatrie adulte, une consultation externe, un service de pédopsychiatrie Keur Xaléyi et un centre d'addictologie le CEPIAD ;
- L'hôpital psychiatrique de Thiaroye qui comporte : 4 divisions d'hospitalisation, un SAU, un service de pédopsychiatrie (avec hospitalisation), une unité d'aide au diagnostic.
- Le Pavillon France de l'hôpital Principal de Dakar
- Le centre psychiatrique Emile Badiane de Ziguinchor
- Le centre psychiatrique de Tambacounda (ex Djimkoré)
- Le centre de santé mentale Dalal Xel de Thiès
- Le centre de santé mentale Dalal Xel de Fatick
- Le service de Psychiatrie de l'hôpital régional de Louga
- Le centre de réinsertion sociale de Kaolack
- Le service de psychiatrie de l'hôpital régional de Saint Louis
- Le service de neuropsychiatrie de l'hôpital militaire de Ouakam

A la clinique psychiatrique Moussa Diop du CHNU de FANN, 1974 patients ont été reçus en 2018. Parmi eux, 404 ont été hospitalisés.

Concernant le centre de réinsertion sociale Imam Assane Cissé de Kaolack, 137 patients ont été consultés. Une enquête sociale a été menée auprès de 67 patients. Parmi ces derniers, 38 ont été sélectionnées pour bénéficier du plan de réinsertion sociale.

Le centre Émile Badiane de Ziguinchor a reçu 2024 patients en consultation.

Le centre de santé mentale Dalal Xél de Fatick a reçu 6243 patients en consultation, 352 patients ont été hospitalisés. Du point de vue clinique, plus de 40% des patients présentaient des troubles psychotiques, puis venait l'épilepsie avec une prévalence moyenne de 20%, suivie des troubles neuropsychiques de la gravido-puerpéralité (11%) et enfin les troubles du comportement et le retard intellectuel à 7%. Le reste est partagé entre les autres troubles psychiatriques.

Dans la prise en charge, d'autres activités sont intégrées comme les groupes de paroles, les repas communautaires et des activités ludiques et intellectuelles pour les patients.

IV.2. Formation

Plusieurs activités de formation ont été organisées :

- Formation du point focal du réseau WENDU à la gestion des données de statistique à Abuja (Nigéria) ;
- Formation des psychiatres et psychologues à la gestion des urgences médico-psychologiques avec le COUS ;
- Contribution au DU de Psycho-traumatologie du service de psychiatrie de FANN
- Contribution au DU d'addictologie du service de psychiatrie de FANN
- Formation sur l'Indicateur de demande de traitement (IDT) pour la prise en charge des usagers de drogues avec l'ONUUDC.
- Élaboration des documents de formation sur la santé mentale des hôpitaux, des centres de santé, des postes de santé et du niveau communautaire avec la CTB.

IV.3. Communication

La division Santé Mentale a organisé la journée mondiale de la maladie mentale qui s'était tenue le 10 /10 / 2018 à Rufisque, avec comme thématique « *les jeunes*

et la santé mentale dans un monde en évolution ». Au cours de cette journée, 21 malades mentaux errants ont été ramassés et pris en charge.

Lors de la Journée mondiale de l'autisme célébrée le 02/04/2018, une sensibilisation du grand public a été menée à travers des voies de presse avec l'association d'aide aux personnes déficientes mentales. Cette communication était axée sur la reconnaissance des signes qui pourraient nécessiter une prise en charge psychiatrique. Une émission a été faite sur RTS / Ziguinchor afin de sensibiliser les populations sur l'hygiène et la santé mentale et sur la dépression. La division de la santé mentale a aussi participé au comité de pilotage pour un téléfilm sur la consommation de drogues en collaboration avec OSIWA.

IV.4. Recherche et partenariat

La division a participé :

- au projet de recherche PARECO avec l'ANCS et le CEPIAD ;
- à l'Atlas de la CEDEAO pour l'utilisation des substances psychoactives ;
- à l'élaboration du plan stratégique OOAS pour la santé mentale.

IV.5. Financement des activités réalisées

En 2018, l'essentiel des financements de la Division Santé Mentale a été obtenu à travers le partenariat avec l'ONUUDC et la CTB.

IV.6. Contrainte de mise en œuvre

Les contraintes rencontrées en 2018 sont multiples :

- Insuffisance des ressources humaines de la division de la santé mentale
- Insuffisance de personnels qualifiés dans la prise en charge psychiatrique (médecins, IDE) ;
- Budget alloué à la santé mentale insuffisant ;
- Indisponibilité des psychotropes.

V. PERSPECTIVES EN 2019 - 2020

En 2019, la division Santé mentale a un nouveau chef de division. Cette division est organisée en cinq bureaux :

- Le bureau Santé Mentale Communautaire ;
- Le bureau épilepsies, pathologies neuro-développementales et neurodégénératives et gérontopsychiatrie ;
- Le bureau psychiatrie légale et lutte contre les dépendances ;
- Le bureau santé mentale de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ;
- Le bureau santé mentale en milieu scolaire et professionnel.

V.1.BUREAU SANTE MENTALE COMMUNAUTAIRE.

La mise en œuvre de la santé mentale communautaire doit suivre une approche axée sur la famille qui aide les personnes souffrant de troubles mentaux et de handicaps psychosociaux à réaliser leurs propres aspirations et objectifs de réinsertion. Une approche multisectorielle est nécessaire afin que les services apportent un soutien adéquat aux patients.

Pour développer les services de santé mentale et obtenir de meilleurs résultats, il est essentiel de disposer d'un nombre suffisant de professionnels et d'agents de santé compétents, réceptifs, convenablement formés et équitablement répartis.

V.1.1.Objectif général.

L'objectif général du Bureau Santé Mentale Communautaire sera de mettre en œuvre des actions pour promouvoir le bien-être, prévenir les troubles mentaux, faciliter l'accès aux soins, améliorer les chances de rétablissement, et protéger les droits fondamentaux des personnes atteintes de troubles mentaux et de handicaps psychologiques au Sénégal avec la pleine participation de la communauté.

V.1.2.Objectifs spécifiques.

Le tableau I montre les actions à mener pour atteindre les objectifs spécifiques du Bureau Santé Mentale Communautaire

Tableau I: Objectifs spécifiques du Bureau Santé Mentale Communautaire

Objectifs spécifiques	Activités	Échéance temporelle	Indicateurs
Objectif spécifique 1: Renforcer un leadership et une gouvernance efficace dans le domaine de la Santé Mentale.	Activité 1.1 : Mettre en place un comité ad hoc national Santé Mentale avec toutes les parties prenantes	Juin 2019	Première réunion du Comité Ad Hoc
	Activité 1.2 : Élaborer le plan stratégique Santé Mentale Sénégal 2020-2024	Octobre 2019	Plan stratégique santé mentale Sénégal diffusé
	Activité 1.3 : Élaborer le plan de communication de la Division Santé Mentale	Décembre 2019	Plan de communication élaboré
	Activité 1.4 : Mettre en place un cadre de coordination avec les tradipraticiens impliqués dans la Santé Mentale en collaboration avec la division de la Médecine traditionnelle	Aout 2019	Cadre de coordination mis en place
	Activité 1.5 : Mise en place d'un fond de gratuité de la prise en charge des malades mentaux en situation de précarité au niveau de l'Agence Nationale de la Couverture Maladie Universelle (ACMU).	Décembre 2019	Fond de gratuité de la prise en charge des malades mentaux en situation de précarité effectif
Objectif spécifique 2 : Renforcer les services et les stratégies de promotion, de prévention et de prise en charge en matière de Santé Mentale.	Activité 2.1 : Mise en place d'équipe opérationnelle de gestion des urgences psychiatriques en situation de psychotrauma	Aout 2019	Nombre d'équipe de gestion des urgences psychiatriques mises en place
	Activité 2.2 : Orienter les représentants des groupements des femmes, les conseillers en santé des mairies et les guides religieux sur la promotion de la Santé Mentale.	Décembre 2019	Nombre d'associations de groupements de femmes, de mairies et les structures religieuses orientées. Nombre de personnes orientés sur la promotion de la santé mentale suivant leur provenance (groupe de femmes, conseillers en santé des mairies, guides religieux)
	Activité 2.3 : Sensibiliser les communautés pour une meilleure gestion des malades mentaux à domicile afin d'éviter l'errance	Toute l'année	Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées

	Activité 2.4 : Ouvrir trois centres de réinsertion des malades mentaux à travers le Sénégal (Djimkoré, Kolda, Diourbel)	Décembre 2020	Nombre de centres de réinsertion psychosociale ouverts
	Activité 2.5 : Augmenter le nombre de malades mentaux ayant bénéficiés d'activités de réinsertion psychosociale.	Toute l'année	Nombre de malades mentaux ayant bénéficiés d'activités de réinsertion psychosociale.
	Activité 2.6 : Former les relais communautaires (pairs à l'écoute) sur le suivi des malades mentaux.	Octobre 2019	Nombre de relais communautaires (pairs à l'écoute) formés sur le suivi des malades mentaux
	Activité 2.7 : Former les MCD sur la prise en charge des malades mentaux	Juillet 2019	Nombre de MCD formé sur la prise en charge des malades mentaux
	Activité 2.8 : Former les Médecins des EPS 1 et 2 sur la prise en charge des malades mentaux	Septembre 2019	Nombre de Médecin d'EPS 1 et 2 formé sur la prise en charge des malades mentaux
	Activité 2.9 : Former les ICP sur la prise en charge des malades mentaux	Septembre 2019	Nombre d'ICP formé sur la prise en charge des malades mentaux
	Activité 2.10 : Affecter au moins un psychiatre dans chaque région médicale	Décembre 2019	Nombre de psychiatre par région médicale
Objectif spécifique 3 : Renforcer les systèmes d'information, et la recherche en matière de Santé Mentale	Activité 3.1 : Intégrer les indicateurs de morbidité et de qualité de service de la Santé Mentale dans le système d'information sanitaire de routine (DHIS2)	Mars-Aout 2019	Nombre d'indicateurs de morbidité et de qualité de service de la santé mentale intégrés dans le DHIS2
	Activité 3.2 : Effectuer une cartographie des acteurs de la Santé Mentale (prestataires de soins, associations, tradipraticiens) afin de disposer d'une base de données au Sénégal.	Avril 2019	Cartographie des acteurs de la Santé Mentale

V.2. BUREAU SANTE MENTALE EN MILIEU SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL.

Notre population se caractérise par sa jeunesse. Ainsi la promotion de la santé mentale dans les écoles et au travail doit être un objectif majeur. Tout doit être fait dans le but de conserver le bien-être du citoyen et d'améliorer sa rentabilité dans une qualité de vie optimale.

La santé mentale en milieu scolaire concerne les enfants, les adolescents et le personnel de l'éducation (enseignants, surveillants et administrateurs) et tous les travailleurs peu importe le type d'emploi.

Dans les environnements de travail favorisant la santé mentale et soutenant les personnes atteintes de troubles mentaux, la probabilité est plus grande d'observer une baisse de l'absentéisme, une hausse de la productivité et des progrès économiques. La surcharge de travail pourrait conduire à un burnout ou à des états dépressifs. Les personnes qui ont des troubles mentaux ou un handicap mental sont victimes de stigmatisation (licenciement abusif, difficultés à trouver du travail...).

V.2.1.Objectif général

L'objectif général du Bureau Santé Mentale en Milieu Scolaire et Professionnel est de promouvoir le bien être mental en milieu scolaire et professionnel au Sénégal.

V.2.2.Objectifs spécifiques.

Le tableau II montre les actions à mener pour atteindre les objectifs fixés.

Tableau II: Objectifs spécifiques du Bureau Santé Mentale en Milieu Scolaire et Professionnel.

Objectifs spécifiques	Activités	Échéance temporelle	Indicateurs
Objectif spécifique 1 : Promouvoir la création et le renforcement de centre d'apprentissage adaptés aux handicapés mentaux	Activité 1.1: Faire une cartographie de l'ensemble des structures éducatives spécialisées dans la prise en charge des handicapés mentaux	Juillet 2019	Cartographie des structures éducatives spécialisées dans la prise en charge des handicapés mentaux publiée
	Activité 1.2 : Former les professionnels (enseignants, moniteurs) des structures éducatives spécialisées dans la prise en charge des handicapés mentaux sur la promotion de la Santé Mentale	Septembre 2019	Nombre de structures spécialisées enrôlées Nombres de professionnels (enseignants, moniteurs) des structures éducatives spécialisées dans la prise en charge des handicapés mentaux formés
Objectif spécifique 2 : Intégrer la Santé	Activité 2.1 : Intégrer un module de promotion de la	Octobre 2019	Intégration du module de formation dans les écoles

Mentale dans la formation en milieu scolaire	Santé Mentale dans la formation des enseignants		de formations des enseignants
	Activité 2.2 : Organiser des séminaires de formation en santé mentale pour les enseignants	Octobre 2019	Nombre d'enseignants formés en promotion de la Santé Mentale
Objectif spécifique 3 : Promouvoir une bonne gestion du stress en milieu scolaire.	Activité 3.1 : Organiser un séminaire de formation sur la prise en charge psychologique des enfants victimes de violences scolaires	Novembre 2019	Nombre d'enseignants formés sur la prise en charge des enfants victimes de violences scolaires
	Activité 3.2 : Organiser des séminaires de formation sur la gestion du stress destinés aux enseignants et aux administrateurs scolaire	Juillet 2019	Nombre de séminaires de formation sur la gestion du stress destinés aux enseignants et aux administrateurs scolaires organisé
			Nombre d'enseignants et administrateurs scolaire formés sur la gestion du stress en milieu scolaire
	Activité 3.3 : Organiser un atelier de formation sur la gestion du stress dans les inspections médicales des écoles	Aout 2019	Nombre d'inspections médicales des écoles formées sur la gestion du stress
	Activité 3.4 : Mettre en place des cellules de soutien psychologique dans les établissements scolaires	Juin 2020	Nombre d'établissements scolaires ayant mis en place une cellule de soutien psychologique scolaire
Objectif spécifique 4 : Renforcer la prise en charge psychologique dans le milieu professionnel	Activité 4.1 : Créer des cellules d'aide psychologique dans les entreprises	Juin 2020	Nombre de cellules d'aide psychologique actives dans les entreprises
	Activités 4.2 : Organiser des Séminaires de formation destinés aux médecins du travail sur la prise en charge psychologique en milieu professionnel	Octobre 2019	Nombre de séminaires de formations réalisés pour les médecins du travail sur la prise en charge psychologique en milieu professionnel
Nombre de médecins du travail ayant participé aux séminaires de formation sur la prise en charge psychologique en milieu professionnel			

	Activités 4.3 : Former les infirmiers d'entreprise au soutien psychologique	Septembre 2019 Novembre 2019	Nombre d'entreprises ayant accepté de faire former leurs infirmiers au soutien psychologique. Nombre d'infirmiers d'entreprise formés au soutien psychologique
Objectif spécifique 5 : Promouvoir la santé mentale dans les entreprises.	Activité 5.1 : Sensibiliser les entreprises sur la prévention du stress en milieu professionnel	Décembre 2019	Nombre d'entreprises sensibilisées sur la prévention du stress en milieu professionnel
	Activité 5.2 : Organiser un Forum sur la gestion du stress en milieu professionnel destinés aux chefs d'entreprises	Décembre 2019	Nombre de chefs d'entreprise ayant participé au forum

V.3. BUREAU EPILEPSIES, PATHOLOGIES DEVELOPPEMENTALES, NEURODEGENERATIVES ET GERONTOPSYCHIATRIE

Au Sénégal, la prévalence de l'épilepsie varie de 8 à 14%. Les enfants et les adultes jeunes sont plus concernés. Les représentations socioculturelles autour de cette maladie favorisent la stigmatisation (maladie surnaturelle, notion de punition et de faute commise), il s'ensuit une auto-stigmatisation du malade.

Les pathologies neuro-développementales recouvrent un champ vaste de pathologies qui surviennent chez l'enfant. Les différents troubles dont elles sont responsables sont à l'heure actuelle, sous diagnostiqués dans notre contexte. Le nombre limité de spécialistes formés dans ce sens en est la principale raison. Ils impactent négativement sur la scolarisation et la socialisation des enfants. Les pathologies neurodégénératives constituent un enjeu de diagnostic et de prise en charge majeur dans notre pays. Elles entraînent une perte majeure de l'autonomie fonctionnelle. Elles impactent ainsi négativement sur la qualité de vie.

La gérontopsychiatrie ou psychogériatrie concerne un versant de la psychiatrie qui s'intéresse aux personnes âgées (plus de 60 ans dans notre contexte). Avec le vieillissement de la population au Sénégal, il est important de mettre en œuvre des actions de prise en charge précoce et de prévention.

V.3.1.Objectif général

L'objectif général du Bureau Épilepsies, Pathologies Développementales, Neurodégénératives et Gérontopsychiatrie est de mettre en œuvre des actions pour promouvoir le bien être des personnes vivant avec l'épilepsie, des personnes atteintes d'une pathologie neurodéveloppementale ou neurodégénérative et la prise en compte de la Santé Mentale des personnes âgées.

V.3.2.Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Bureau Épilepsies, Pathologies Développementales, Neurodégénératives et Gérontopsychiatrie figure dans le tableau III.

Tableau III: Objectifs spécifiques du Bureau Épilepsies, Pathologies Développementales, Neurodégénératives et Gérontopsychiatrie.

Objectifs spécifiques	Activités	Échéances temporelles	Indicateurs
Objectif spécifique 1 : Promouvoir la connaissance de l'épilepsie au sein de la communauté	Activité 1.1 : Sensibiliser les communautés sur l'épilepsie.	Juin 2019	Nombre de campagnes de sensibilisation organisées dans les différents types de médias et supports
Objectif spécifique 2 : Réduire le « treatment gap » en épileptologie.	Activité 1.2 : Sensibiliser les enseignants et les acteurs intervenant chez les enfants et les adolescents sur l'épilepsie	Juin 2019	Nombre d'enseignants et des acteurs intervenant chez les enfants et les adolescents sensibilisés sur l'épilepsie
	Activité 1.3 : Organiser des séminaires de renforcement de compétences dans le diagnostic et la prise en charge de l'épilepsie destinés aux médecins de districts.	Juin 2019	Nombre de médecins de districts ayant participé aux séminaires de renforcement de compétences sur le diagnostic et la prise en charge de l'épilepsie
Objectif spécifique 3 : Promouvoir la prise en charge intégrée des enfants avec pathologies développementales	Activité 3.1 : Faire une enquête nationale de prévalence sur les pathologies développementales	Décembre 2019	Rapport d'Enquête nationale validé

	Activité 3.2 : Organiser des ateliers de Sensibilisation sur les pathologies développementales pour les collectivités locales	Septembre 2019	Nombre d'ateliers de sensibilisation organisé
	Activité 3.3 : Organiser des Séminaires de formation sur le renforcement des capacités sur les pathologies développementales destinés aux médecins généralistes et spécialistes	Octobre 2019	Nombre de médecins généralistes et spécialistes impliqués dans le suivi et la prise en charge des pathologies développementales formés
Objectif spécifique 4 : Promouvoir la prise en charge intégrée des pathologies neurodégénératives	Activité 4.1 : Organiser des Ateliers de renforcement de compétences des médecins généralistes sur les pathologies neurodégénératives	Décembre 2019	Nombre de médecins généralistes ayant renforcés leurs compétences sur les pathologies neurodégénératives
	Activités 4.2 : Former des infirmiers spécialisés dans l'accompagnement des personnes avec une pathologie neurodégénérative	Décembre 2019	Nombre d'infirmiers spécialisés dans l'accompagnement des personnes avec une pathologie neurodégénérative formés
	Activité 4.3 : Intégrer les filières d'orthophonistes, de neuropsychologues, d'ergothérapeutes et d'orthoptistes dans les formations de techniciens supérieurs de santé	Décembre 2020	Nombre d'étudiants formés d'orthophonistes, de neuropsychologues, d'ergothérapeutes et d'orthoptistes
	Activité 4.4 : Mettre en place une association nationale d'accompagnement des patients avec démences ou autres maladies neurovégétatives.	Juin 2019	Association nationale d'accompagnement des patients atteints de démence ou autres maladies neurovégétatives mise en place
Objectif spécifique 5 : Promouvoir la gérontopsychiatrie	Activité 5.1 : Plaidoyer auprès des responsables des facultés et écoles de médecine, et de	Octobre 2019	Nombre de responsable des facultés et écoles de médecine, de

	structures formation paramédicale pour l'introduction d'un module de gérontopsychiatrie		formation paramédicale ayant participé au plaidoyer
		Décembre 2019	Nombre d'universités, écoles de médecine, et de structures de formation paramédicale ayant mis en place un module d'enseignement sur la gérontopsychiatrie
	Activité 5.2 : Sensibilisation nationale sur la gérontopsychiatrie.	juin 2019	Nombre de campagnes de sensibilisation déployés dans les différents types de médias et supports
Objectif spécifique 6 : Promouvoir la prise en charge des pathologies gérontopsychiatriques	Activité 6.1 : Organiser des Ateliers de renforcement de compétences des médecins généralistes sur la gérontopsychiatrie.	Octobre 2019	Nombre de médecins généralistes ayant renforcé leurs compétences sur la gérontopsychiatrie
	Activités 6.2 : Former d'infirmiers spécialisés dans la gérontopsychiatrie	Octobre 2019	Nombre d'infirmiers spécialisés formés en gérontopsychiatrie

V.4. BUREAU PSYCHIATRIE LEGALE ET LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS (DEPENDANCES)

Les domaines d'intervention de la psychiatrie dans le monde de la justice se fait à trois niveaux : en présentiel, au moment du délibéré et après le prononcé de la sentence. Le rôle du psychiatre est double, thérapeutique et expert donc auxiliaire de justice. En plus de son rôle de thérapeute, il peut avoir celui d'expert intervenant dans la détermination de la responsabilité avant le jugement et celui de la dangerosité avant la libération.

La prise en charge des patients psychiatriques en population générale et en particulier en milieu carcéral doit se faire dans le respect des droits humains. Elle doit se baser sur le principe d'égalité des soins. Pour atteindre ces objectifs, la mise à jour des textes de loi qui encadrent l'exercice de la psychiatrie au Sénégal est urgent. Celle-ci passe obligatoirement

par une révision des textes législatifs qui encadrent l'internement, les hospitalisations et les mesures de protections (tutelles et curatelles) sans parler des expertises au pénal.

Le trépied « *addiction – psychiatrie - milieu carcéral* » constitue un problème majeur à travers le monde. Les recommandations dans le cadre de la lutte contre l'usage et le trafic de drogue mettent l'accent sur la réduction de la demande au profit de la répression. Le côté répressif ne devrait plus prendre le dessus sur les aspects sanitaires. En effet, les politiques menées jusque-là ont entraîné une surreprésentation des patients psychiatriques en prisons.

V.4.1.Objectif général

L'objectif général du Bureau Psychiatrie Légale et Lutte contre les Addictions (Dépendances) est de promouvoir la lutte contre l'usage des drogues et de toutes les formes d'addictions ; et de vulgariser les textes juridiques qui encadrent la psychiatrie.

V.4.2.Objectifs spécifiques

Le tableau IV donne les objectifs spécifiques du Bureau Psychiatrie Légale et Lutte contre les Addictions (Dépendances).

Tableau IV: Objectifs spécifiques du Bureau Psychiatrie Légale et Lutte contre les Addictions (Dépendances).

Objectifs spécifiques	Activités	Échéance temporelle	Indicateurs
Objectif spécifique 1 : Réformer la loi 75-80	Activité 1.1 : Organiser des Séminaires de réforme de la Loi 75-80	Octobre 2020	La nouvelle loi qui encadre la prise en charge des malades mentaux au Sénégal est voté à l'Assemblée Nationale
	Activité 1.2 : Organiser des sessions de formation sur la nouvelle loi qui encadre la prise en charge des malades mentaux	Décembre 2020	Nombre de sessions de formation organisé
	Activité 1.3 : Mettre en place un groupe d'experts (psychiatrie et justice) pour la surveillance des mesures de justice	Décembre 2019	Groupe d'experts mis en place
Objectif spécifique 2 : Révision de la loi sur les expertises et une réorganisation des expertises psychiatriques au pénal	Activité 2.1 : Organiser un séminaire de révision de l'organisation des expertises psychiatriques au pénal	Décembre 2019	Organisation des expertises psychiatriques au pénal révisé

Objectif spécifique 3 : Promouvoir les bonnes pratiques et de prise en charge répondants aux normes standards aux malades mentaux et les addicts dans le respect de leurs droits et de la dignité humaine.	Activité 3.1 : Sensibiliser les acteurs pénitenciers sur l'importance d'une bonne prise en charge psychiatrique en milieu carcéral	Novembre 2019	Nombre de d'acteurs pénitenciers sensibilisés
	Activité 3.2 : Sensibilisation du personnel médical des milieux carcéraux sur la psychiatrie en milieu carcéral	Novembre 2019	Nombre de prestataires médicaux des milieux carcéraux sensibilisés
	Activité 3 : Sensibilisation de la police, la gendarmerie et des magistrats sur la psychiatrie en milieu carcéral	Décembre 2019	Nombre de policiers, de gendarmes et de magistrats sensibilisés sur la psychiatrie en milieu carcéral
	Activité 3.4 : Organiser des ateliers de Sensibilisation sur la prise en charge des malades mentaux errants	Juin 2019	Nombre de personnes intervenants dans la prise en charge des malades mentaux errants sensibilisés
Objectif spécifique 4 : Accompagner le processus de dissémination de l'enseignement de l'addictologie	Activité 4.1 : Intervenir sur l'addictologie dans les écoles de formation de la police, de la gendarmerie, de la magistrature, des facultés et UFR de sciences médicales et du DES de psychiatrie.	Juillet 2019	Nombre d'écoles formation de la police, de la gendarmerie, de la magistrature, des facultés et UFR des sciences médicales et du DES de psychiatrie sensibilisées sur l'addictologie
Objectif spécifique 5 : Évaluer les différentes structures de soins en psychiatrie et en addictologie au Sénégal	Activité 5.1 : Faire la Cartographie des structures intervenant en addictologie au Sénégal	Octobre 2019	Cartographie des structures intervenant en addictologie élaborée
	Activité 5.2 : Intégration des indicateurs d'addictologie (comme IDT) dans le DHIS2	Juin 2019	Indicateurs de demande de traitement (IDT) disponible sur le DHIS2
Objectif spécifiques 6 : Accompagner la mise en place et le développement de l'Observatoire Sénégalais des Drogues et des Addictions (OSDA)	Activité 6.1 : Renforcer la collaboration avec l'observatoire Sénégalais des drogues et des addictions et l'ONUDD dans la lutte contre l'usage des drogues	Juillet 2019	Cadre de partenariat renforcé
	Activité 6.2 : Organisation d'un séminaire pour porter l'injonction thérapeutique en collaboration avec le CILD et les acteurs judiciaires.	Octobre 2019	Nombre de participants au séminaire
Objectif 7 : Améliorer la prise en charge des	Activité 7.1 : Identifier les acteurs de la société civile	Novembre 2019	Nombre des acteurs de la société civile

malades mentaux et des addicts	contribuant à la prévention et la réhabilitation		contribuant à la prévention et la réhabilitation identifiés
	Activité 7.2 : Accompagnement de la finalisation et le démarrage des centres d'addictologie du CHNP de Thiaroye, de Darou Mousty et de Kaolack.	Janvier 2020	Mise en service des centres d'addictologie du CHNP de Thiaroye, de Darou Mousty et de Kaolack.

V.5. BUREAU SANTE MENTALE DE LA MERE, DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT.

Les interactions précoces mère-enfant jouent un rôle fondamental dans le devenir de l'enfant. La mère et l'enfant sont de plus en plus édictées en unité fusionnelle dans tous les aspects de la vie tant au plan social que médical. Ainsi les pathologies de l'un retentiront forcément sur l'autre. Il est indispensable d'installer ce duo dans des conditions optimales pour permettre d'atteindre l'objectif d'un adulte participant à part entière dans la société. L'affection la plus souvent diagnostiquée pendant la période périnatale est la dépression, suivie des troubles de l'anxiété. Les troubles mentaux dans la période périnatale sont également associés au risque accru de dyspareunie, de dysménorrhée, de complications obstétricales, de travail prématuré, et de mortalité infantile accrue.

V.5.1.Objectif général

L'objectif général du Bureau Santé Mentale de la Mère, de l'enfant et de l'Adolescent est de mettre en œuvre des interventions pour améliorer la prise en charge de problème de santé mentale de la mère, de l'enfant et de l'adolescent.

V.5.2.Objectifs spécifiques

Le tableau V montre les actions à mener pour atteindre les objectifs du Bureau Santé Mentale de la Mère, de l'enfant et de l'Adolescent.

Tableau V: Objectifs spécifiques du Bureau Santé Mentale de la Mère, de l'enfant et de l'Adolescent.

Objectifs spécifiques	Activités	Échéances temporelles	Indicateurs
Objectif spécifique 1 : Promouvoir la prise en compte de la Santé Mentale dans les politiques, et stratégies	Activité 1.1 : Participer aux activités de planification et de mise en œuvre de la DSME	Juin 2019	Établissement des textes réglementaires prenant en compte la spécificité de la Santé Mentale de la mère, de l'enfant et de l'adolescent

nationales pour la santé de la mère et de l'enfant.	Activité 1.2 : Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur les troubles psychiques de la grossesse et du post-partum	Aout 2019	Nombre de campagnes de sensibilisation sur les troubles psychiques de la grossesse et du post-partum effectué dans les différents types de médias et supports
Objectif spécifique 2 : Faciliter le développement des services de santé mentale de la mère et de l'enfant dispensés par le biais des services sanitaires et sociaux existants.	Activité 2.1: Sensibiliser les prestataires de soins sur la santé mentale les services prenant en charge la mère, l'enfant et l'adolescent	Juillet 2019	Nombre de services prenant en charge la mère, l'enfant et l'adolescent sensibilisés sur la Santé Mentale
			Nombre de prestataires de soins prenant en charge la mère, l'enfant et l'adolescent sensibilisés sur la Santé Mentale
Objectif spécifique 3 : développer les ressources humaines pour la Santé Mentale de la mère et de l'enfant	Activité 3.1 : Formation en des professionnels de la santé responsables des soins de santé aux mères, enfants et adolescents à tous les niveaux du système de santé.	Décembre 2019	Nombre des professionnels de la santé responsables des soins de santé aux mères, enfants et adolescents à tous les niveaux du système de santé formés
	Activité 3.2 : confection d'un guide sur la santé mentale de la mère, de l'enfant et de l'adolescent à l'attention des professionnels de la santé	Octobre 2019	Disponibilité du guide dans toutes les structures sanitaires
Objectif spécifique 5 : Établir un cadre pour l'évaluation et le suivi de la mise en place de programmes de santé mentale mère - enfant	Activité 5.1 : Participer à des missions de supervisions conjointes avec la DSME	Toutes les supervisions (voir programme DSME)	Nombre de missions de supervision participées

VI. CONCLUSION

La synergie de ses actions produira des résultats efficaces qui permettront de relever les grands défis de la santé mentale et replacera le Sénégal parmi les leaders dans ce domaine en Afrique.

La santé mentale étant multisectorielle et multidisciplinaire, la mise en œuvre de ce plan fera intervenir plusieurs acteurs et beaucoup de ressources. Le plus grand challenge de la division Santé Mentale sera de mobiliser les fonds pour la réalisation de l'ensemble de ces objectifs.

REFERENCES

1. Organisation mondiale de la Santé (OMS). Programme d'action Comblant les lacunes en santé mentale : élargir l'accès aux soins pour lutter contre les troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives. Genève, 2008.
2. Mathers CD, Loncar D. Projections of global mortality and burden of disease from 2002 to 2030. PLoS Medicine, 2006, 3:2011–2030. Prince M et al. No health without mental health. Lancet, 2007, 370 :859–877.
3. OMS. Plan d'Action pour la Santé Mentale 2013-2020. Genève, 2013.

PARTICIPANTS

Dr Jean Augustin Diégane TINE	Chef de la division Santé Mentale Point focal du Bureau Santé Mentale Communautaire
Dr Abou Sy	Point focal Psychiatrie Légale et Lutte contre les Dépendances
Pr Adjaratou Dieynaba Sow	Point focal du Bureau Santé Mentale de la Mère, de l'enfant et de l'Adolescent.
Dr El Hadji Makhtar BA	Point focal Épilepsies, Pathologies Développementales, Neurodégénératives et Gériopsychiatrie
Dr Hourédia NDIAYE	Point focal Bureau Santé Mentale en Milieu Scolaire et Professionnel.
Dr MPOUHO NTSOUGHA Edmery Muriel	Étudiant en DES de Santé Publique, Stagiaire dans la Division Santé Mentale
Monsieur Sény Baldé	Spécialiste en Santé Communautaire